

TURQUIE

Priorités fondées sur des indicateurs

Améliorer les résultats scolaires (2005, 2007, 2009)

Recommandations : appliquer pleinement les règles de scolarisation minimale, revoir les programmes d'enseignement pour les adapter aux besoins du marché du travail, accroître les dépenses d'éducation en finançant ces augmentations par des coupes dans des domaines moins importants, déterminer le financement des établissements en fonction de leur nombre d'élèves et leur confier davantage de responsabilités en matière de gestion.

Mesures prises : une campagne nationale destinée à renforcer la scolarisation des filles a été lancée en 2005. Les programmes scolaires dans l'enseignement primaire et secondaire ont été entièrement remaniés en 2006.

Réduire le coût minimum du travail (2005, 2007, 2009)

Recommandations : abaisser le salaire minimum par rapport au salaire moyen. Réduire le coin fiscal sur les revenus du travail, en particulier pour les bas salaires, en finançant cette baisse par une rationalisation des dépenses.

Mesures prises : un allègement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques a été instauré pour les travailleurs faiblement rémunérés en 2007. Les cotisations de sécurité sociales ont également été réduites pour les premières années d'activité des jeunes et des femmes en 2008, et dans une mesure plus limitée pour l'ensemble des travailleurs. Le Trésor paie temporairement les cotisations de sécurité sociale des travailleurs nouvellement embauchés en 2009 (pour une période de 6 à 12 mois).

► **Réformer la législation sur la protection de l'emploi (2007, 2009)**

Recommandations : assouplir les règles de protection de l'emploi dans le secteur formel, tant en réformant le système d'indemnités de licenciement qu'en facilitant le travail temporaire.

Mesures prises : les agences de placement ont été autorisées à proposer des services de travail temporaire en 2009.

Réduire la présence capitalistique de l'État (2005)

Recommandations : faciliter la privatisation des entreprises publiques nationales dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications, des transports et de la banque en levant les obstacles aux prises de participations étrangères.

Mesures prises : les plafonds relatifs aux prises de participations étrangères ont été relevés ou abandonnés, et les procédures de privatisation par appel d'offres ont été ouvertes aux investisseurs étrangers en 2006, ce qui a débouché sur l'acquisition de blocs de contrôle par des investisseurs étrangers dans des entreprises de télécommunications, de raffinage de pétrole et du secteur pétrochimique.

Réduire les charges administratives sur la création d'entreprises (2005)

Recommandations : simplifier les obligations réglementaires imposées aux petites entreprises.

Mesures prises : les règles d'immatriculation et d'entrée sur le marché ont été simplifiées pour les petites entreprises en 2006.

Autres grandes priorités

► **Simplifier la réglementation des marchés de produits (2007, 2009)**

Recommandations : simplifier la réglementation des marchés de produits, en particulier les régimes d'autorisation sectoriels. Favoriser une intensification de la concurrence dans les industries de réseau.

Mesures prises : l'Autorité de la concurrence a ouvert une enquête sur les conditions de concurrence dans le secteur de l'énergie en 2008.

► **Réduire les incitations à la retraite anticipée pour les travailleurs du secteur formel (2007, 2009)**

Recommandations : réduire les incitations à la retraite anticipée, et instaurer une cotisation d'assurance-maladie pour les jeunes retraités. Supprimer les droits à indemnités de licenciement dont bénéficient les travailleurs qui prennent leur retraite.

Mesures prises : aucune.

Appliquer un système de budgétisation axée sur les résultats dans les services publics essentiels (2005)

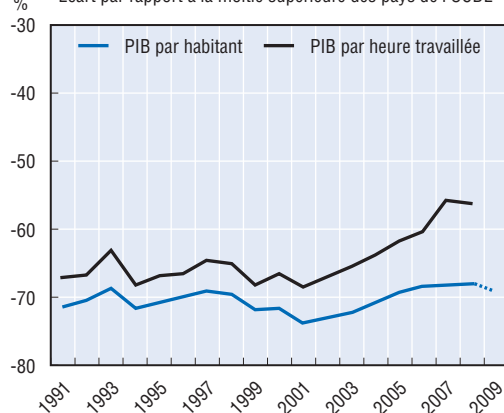
Recommandations : appliquer un système de budgétisation axée sur les résultats dans les domaines de la justice, de l'enseignement et des soins de santé.

Mesures prises : une nouvelle loi prévoyant l'utilisation d'un système de budgétisation axée sur les résultats est entrée en vigueur en 2006, mais ses effets concrets sont restés limités jusqu'à présent.

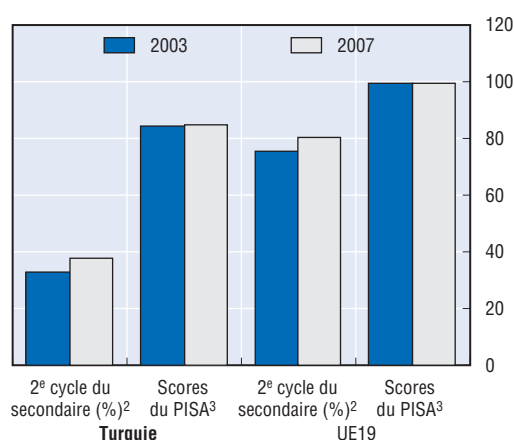
TURQUIE

- L'écart de revenu par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE a commencé à se réduire au cours des années 2000 mais il reste très important, ce qui tient à la faiblesse de la productivité du travail et du niveau d'utilisation de la main-d'œuvre. Le rattrapage antérieur était imputable à des gains de productivité, tandis que l'utilisation de la main-d'œuvre s'était dégradée.
- Dans les domaines prioritaires clés, les autorités ont simplifié la création d'entreprise en allégeant les charges administratives. Des opérations de privatisation de grande ampleur ont réduit la présence capitaliste de l'État, et l'investissement direct étranger a été stimulé. Néanmoins, les réformes destinées à réduire les coûts de main-d'œuvre et à renforcer la flexibilité du marché du travail ont été très limitées.
- Dans d'autres domaines, les initiatives ayant renforcé la croissance ont été les mesures de stabilisation monétaire et budgétaire consécutives à la crise de 2001, la restructuration complète et la recapitalisation du secteur bancaire, et l'ouverture des négociations d'adhésion avec l'UE.

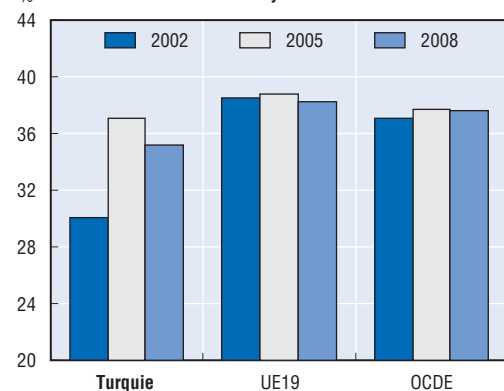
A. Les écarts de PIB par habitant et de productivité se sont réduits mais restent très importants
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE¹



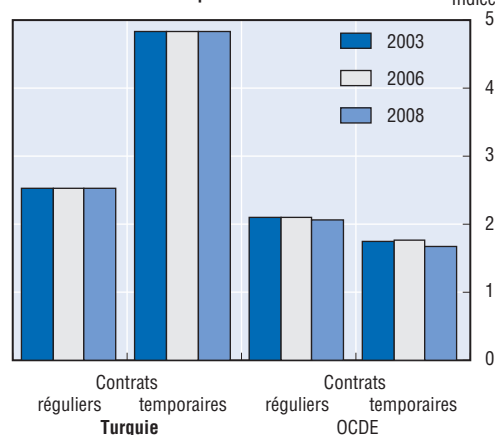
B. Le niveau d'instruction et les résultats éducatifs sont faibles dans l'enseignement secondaire



C. Le rapport entre salaire minimum et salaire moyen a été réduit



D. La législation sur la protection de l'emploi est restrictive⁴



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, l'écart de PIB par habitant est une estimation de l'OCDE, fondée sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Pourcentage de la population âgée de 25 à 34 ans ayant au moins achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.
3. Moyenne des scores moyens des élèves en mathématiques, en sciences et en compréhension de l'écrit en 2006. Indice, base 100 pour la zone OCDE.
4. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : OCDE (2009), *Regards sur l'éducation* et OCDE, *Base de données de l'enquête 2006 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)* ; graphique C : OCDE, *Bases de données sur les impôts sur les salaires et sur les salaires minimums* ; graphique D : OCDE, *Base de données des Perspectives de l'emploi*.